

## Groupe Nouvelle-Aquitaine Eau et Assainissement

Atelier 3 – collectivités, EPCI et institutions

Les dispositifs de soutien aux acteurs dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

« *Analyse des projets d'E&A et perspectives d'évolution  
vers un dispositif concerté à l'échelle régionale* »

**Date :** mardi 20 septembre de 14h à 17h

**Format hybride :** Hôtel de Région, 14, Rue François de Sourdis 33 077 Bordeaux – salle 209 & visioconférence

### Introduction

Cet atelier fait suite aux ateliers de septembre 2020 et 2021. Deux sessions de formation ont également été proposées aux collectivités sur "*Le suivi-évaluation à l'usage des partenaires financiers du secteur de l'eau et de l'assainissement : comment s'assurer en continu de la qualité des actions soutenues ?*".

Cet atelier rentre dans le cadre de :

- la dynamique du [groupe Nouvelle-Aquitaine Eau et Assainissement](#) de SO Coopération.
- la [plateforme de l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales \(AECT\)](#) de Nouvelle-Aquitaine lancée le 1<sup>er</sup> avril 2022 par la Région Nouvelle-Aquitaine.
- du projet « [Renforcer l'accès aux services essentiels des populations des pays à faibles revenus par une mobilisation accrue des associations, collectivités françaises et leurs partenaires via les « 1 % solidaires »](#) dont la Nouvelle-Aquitaine est un territoire pilote.

### **Objectifs de l'atelier :**

- Partager les informations sur les différents dispositifs de soutien aux acteurs dans le domaine de l'accès à l'eau et l'assainissement (ODD n°6) et l'ouvrir aux domaines des déchets et de l'énergie
- Mettre en place un référentiel commun d'analyse des projets et renforcer la qualité de l'instruction
- Échanger autour des difficultés rencontrées et des bonnes pratiques en vue de faire évoluer les dispositifs
- Faire évoluer les dispositifs de soutien de manière à ce qu'ils soient plus adaptés aux porteurs de projets et à leurs pratiques
- Aller vers une meilleure articulation/harmonisation entre les dispositifs, voire la création d'un dispositif pilote mutualisé avec les collectivités/EPCI volontaires
- Ouvrir les dispositifs de manière plus large aux services essentiels grâce à la mobilisation des 1% déchets et énergies

[Retrouvez le support de présentation de l'atelier](#)

### 1/ L'analyse des dossiers dans le domaine de l'E&A

#### **1.1 Échanges et partage d'expériences**

Le tour de table révèle que peu d'outils mis en place pour l'instruction des dossiers. Dans la méthode d'instruction il existe des points communs et des divergences.

Après la réception des dossiers, une première analyse technique avec des critères d'appréciation généraux, et administratifs sur l'éligibilité des dossiers est faite par les services. Ensuite, un comité de sélection/jury est mobilisé. Il prend différentes formes selon les dispositifs. Il peut être composé d'élus référents et techniciens de la collectivité, parfois de différentes directions (exemple : direction eau et assainissement et direction relation internationale). Certaines collectivités, comme la région Nouvelle-Aquitaine à travers le COmité consultatif de la Solidarité Internationale (COSI), mobilise un jury composé de partenaires et experts qui donnent leurs avis croisés sur les dossiers avec une grille d'analyse à l'appui ([télécharger la grille d'analyse](#)).

Ces grilles sont parfois disponibles pour les porteurs de projets afin qu'ils puissent s'auto-évaluer et augmenter la qualité des projets. D'autres bailleurs, comme Bordeaux Métropole en font un usage interne et ne donne pas accès à cette grille.

Certains bailleurs auditionnent les porteurs de projets et leurs demandent qu'ils viennent présenter leurs projets devant le jury.

Le fonctionnement de l'instruction des dossiers varie aussi si le dispositif est au fil de l'eau ou s'il s'agit d'un appel à projets. Dans le cadre d'un appel à projets, l'enveloppe est fermée et les porteurs de projets sont mis en concurrence. Pour les dispositifs au fil de l'eau, dans un contexte budgétaire tendu, les critères peuvent évoluer selon l'enveloppe restante disponible. Par exemple, pour les Agences de l'eau, les projets peuvent être plus facilement soutenus en début d'année.

Pour analyser la qualité des projets, les syndicats et EPCI se réfèrent souvent au regard porté par les Agences de l'eau sur les projets. Si l'Agence de l'eau soutient le projet, cela est une garantie de la qualité du projet. Les Agences demandent un cofinancement minimum de 5% par une collectivité du bassin pour les porteurs de projets associatifs. L'Agence de l'eau Adour Garonne exige une délibération prouvant l'attribution de ce financement pour que le dossier soit éligible. Quant à l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la preuve du cofinancement peut être apportée après la validation du projet.

## 1.2 Apport théorique (pS-Eau)

[Retrouvez le support de présentation du pS-Eau](#)

La grille d'analyse et les critères, permettent de poser un regard objectif sur les projets et d'avoir une grille de lecture commune. Ils permettent d'évaluer objectivement les projets. C'est un support d'aide à la décision pour la sélection des lauréats. Ils garantissent une meilleure transparence de l'utilisation des fonds publics.

Le pS-Eau présente des exemples d'outils :

- [Modèle de grille d'analyse](#)
- [Grilles de critères](#)

Ces outils reprennent des critères déjà utilisés par la plupart des participants et peuvent vraiment servir de tronc commun. Certains sont spécifiques au domaine de l'accès à l'eau et à l'assainissement, mais la majorité sont applicables à l'ensemble des thématiques pour garantir la qualité et la pérennité des projets.

### 1.3 Suite de la dynamique : vers une grille d'analyse commune ?

Les participants suggèrent de trouver un tronc commun de critères, sans trop de détails. Il faut être vigilant sur les outils « tout terrain », en effet, l'analyse du contexte est importante. Au-delà des éléments techniques, une analyse du fond est importante qui peut difficilement être entièrement formalisée sur une grille.

Les Agences de l'eau préparent aujourd'hui leurs 12ème programmes et vont certainement revoir les critères d'éligibilité.

Suite aux échanges, on constate qu'il est compliqué de mutualiser complément un outil et qu'un tronc commun de critères partagés permettrait d'avoir une grille d'analyse partagée.



### 2/ Vers un dispositif concerté à l'échelle régionale

Réflexion et échanges sur la possibilité de mettre place un dispositif pilote de soutien collectif à l'eau et l'assainissement (ou plus largement sur l'accès aux services essentiels en lien avec les 1%)

Le pS-Eau présente des exemples de mutualisation de dispositifs conjoints mis en place en France, souvent en lien avec les Agences de l'eau.

Aujourd'hui, dans le cadre des réflexions du COSI, la région Nouvelle-Aquitaine (CRNA) est en train de revoir ses instruments de soutien. Dans le cadre de son appel à projets « Développement Solidaire », le CRNA soutient beaucoup de projets dans ces domaines. Elle souhaite impulser une dynamique de mise en place de dispositif conjoint sur l'accès à l'eau et à l'assainissement voir plus largement sur l'accès aux services essentiels

Le CRNA propose de mettre en place une expérimentation sur un dispositif conjoint.

### Ouverture vers d'autres thématiques

Le fait d'ouvrir les dispositifs plus largement aux services essentiels permet de monter en puissance sur les Objectifs de Développement Durable (ODD)

### Point commun/ divergence

La liste des pays éligibles est celle de l'Aide Publique au Développement (APD). Concernant l'éligibilité des projets en zone rouge, les pratiques divergent. Mais les bailleurs exigent au minimum une note de sécurité.

### Analyse du besoin de la mutualisation

Les participants soulignent la nécessité de réfléchir à l'utilité de cette mutualisation avant de se lancer dans la construction. Une première étape de diagnostic est nécessaire

#### *>Du côté des porteurs de projets*

La majorité du public cible des dispositifs sont des associations de solidarité internationale. Les associations sont amenées à faire appel à plusieurs sources de financement et appels à projets, ce qui complexifie le montage et le suivi des projets. Cette problématique revient régulièrement lors des rencontres multi-acteurs organisés par les réseaux et est également

ressortie dans le cadre de l'Étude sur les modèles socio-économiques des associations de solidarité internationale en Nouvelle-Aquitaine (AMSASI) réalisée en 2021 ([accessible ici](#)).

>Du côté des bailleurs

Faire un diagnostic : sur quoi se rejoindre, simplifier plutôt que complexifier.

Nécessité de souplesse et de respect des outils de chacun.

Certains bailleurs, comme les Agences de l'eau, ont mis en place des plateformes dématérialisées en ligne pour le dépôt des dossiers qu'il n'est pas possible de contourner. Il est proposé de réfléchir à un formulaire commun pour les porteurs de projets proche de ce qui est demandé par les Agences de l'eau.

### Conclusions

>>> Les collectivités qui le souhaitent peuvent transmettre leur grille d'analyse aux porteurs de projets afin de les pousser à améliorer l'écriture et à augmenter la qualité de leurs projets.

>>> Autant pour la mise en place d'une grille d'analyse que d'un formulaire/règlement commun, et plus largement sur la mise en place d'un dispositif conjoint, les participants soulignent l'importance du respect des contraintes de chacun. Il est proposé de réfléchir à un tronc commun assez large qui permette de la souplesse.

>>> Pour poursuivre la dynamique, la première étape proposée est que les collectivités et EPCI intéressés par la démarche de réflexion à la mise en place d'un dispositif conjoint se manifestent auprès de SO Coopération. Les échanges se tiendront dans un premier temps sans les Agences de l'eau.

>>> Afin de mieux communiquer sur les dispositifs, SO Coopération met à jour son site Internet et reviendra vers les participants pour valider la communication.

\*\*\*\*\*



Contact :

Marion Leriche – directrice adjointe SO Coopération

[m.leriche@socooperation.org](mailto:m.leriche@socooperation.org) - 06 46 81 74 95



Jérémy Guérin - Chargé de Mission - Antenne Bordeaux Sud-Ouest

[jeremy.guerin@pseau.org](mailto:jeremy.guerin@pseau.org) - 06 49 00 95 24

Avec le soutien de :



## Annexe 1 – liste des participants

Nom de la collectivité/structure	Nom du participant	Fonction
<i>Agence de l'eau Adour Garonne</i>	Valérie Bayche	Déléguée aux relations extérieures et à la coopération internationale
	Sébastien Filaudeau	Chargé d'interventions à l'action internationale
<i>Agence de l'eau Loire Bretagne</i>	Hervé Gilliard	Chef de projet Relations internationales / planification / Chargé de mission coopération décentralisée
<i>Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine</i>	Alexandra Naud	Cheffe de service coopération internationale
	Jean-Michel Arrivé	Directeur de la coopération
<i>Syndicat Eaux de Vienne</i>	Laurence Soulier	Chargée de Maitrise d'ouvrage membre de la commission coopération décentralisée
	Emmanuel Lafont	Assistante de direction
<i>Grand Angoulême</i>	Sandrine Faucon	Directrice Pôle Coopérations Internationales, Contractualisations et cofinancements
	Frédéric Gauthier	Directeur Eau et assainissement
<i>Grand Poitiers</i>	Jérôme Rat	Responsable Administratif Direction Eau – Assainissement
<i>Bordeaux Métropole</i>	Juliette Boyer	Alternante direction RI
<i>Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées</i>	Pierre Atlan	Chargé de mission Europe
<i>Communauté d'agglomération de La Rochelle</i>	Rodrigo Castillo Bolanos	Chargé des relations internationales
<i>pS-Eau</i>	Jérémy Guérin	Chargé de mission
<i>SO Coopération</i>	Marion Leriche	Directrice adjointe
	Magali Nogues	Directrice adjointe

## **Excusés**

Nom de la collectivité/structure	Nom du participant	Fonction
<i>Eau 47</i>	Gérard Péridon	Directeur
<i>Agglomération d'Agen</i>	Séverine Ferrer Corre	Chef de Service Eau et Assainissement
<i>Agglomération de Brive</i>	Florine Serre	Gestion clientèle, facturation, pédagogie Eau Potable
<i>Limoges Métropole</i>	Matthieu Gomes	Chargé de mission coopération décentralisée
<i>Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine</i>	Karine Bourdeix	Chargée de mission Solidarité internationale
<i>Grand Périgueux</i>	Nicolas Vitel	

**Annexe 2 – Liste des dispositifs de soutien des CT, EPCI en Nouvelle-Aquitaine sur l’E&A et services essentiels**

	Type de dispositif	Budget	Échelle	Public cible	Budget annuel (approximatif)	Autre thématique services essentiels (1%)
Agence de l’eau Adour Garonne	Dispositif au fil de l’eau (4 commissions/an)	1% E &A	Nationale pour les asso. (cofinancement 5% mini CT du bassin) Bassin pour les CT	collectivités en priorité Associations	2,5 M€	-
Agence de l’eau Loire Bretagne	Dispositif au fil de l’eau (2 commissions/an)	1% E &A	Nationale (cofinancement 5% mini CT du bassin)	Associations, collectivités		-
Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine	Appel à projets	général	régionale	Associations, collectivités, entreprises...		Toutes thématiques
Bordeaux Métropole	Appel à projets	1% E &A	Régionale	Associations	282 000€	Déchets, en réflexion
Grand Poitiers	Dispositif au fil de l’eau	1% E &A	13 communes de la régie	Associations	80 000€ eau 80 000€ assainissement	1% déchets
Grand Angoulême	Appel à projets	1% E &A	agglo	Associations	Enveloppe progressive de 21000€ à 63000€	1% déchets
Agglomération d’Agen	Appel à projets	1% E&A	agglo	Communes membres de l’agglo		-
Syndicat Eau 47	Dispositif au fil de l’eau	1% pas délibéré	Nationale (priorité territoire)	Associations		-

Eaux de Vienne	Dispositif au fil de l'eau	1% pas délibéré	Département	Associations de jumelages de la Vienne	25 000€/an	-
Communauté d'Agglomération du bassin de Brive	Dispositif au fil de l'eau			Associations		?
Limoges Métropole	En construction					
Communauté d'Agglomération de La Rochelle	En réflexion					